

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2025

« PHOTOS DE RUE »

Article 1 : Organisation

LE CLUB PHOTO DE TOSSIAT organise un concours photographique, qui donnera lieu à une exposition le **dimanche 28 septembre 2025**.

Article 2 : Thème « **PHOTOS DE RUE** »

Article 3 : Conditions de participation

Le concours s'adresse aux photographes amateurs, non membres du Photo Club de Tossiat. Pour participer, il suffit de faire parvenir 1 à 3 photographies maximum, dans un format de 20 x 30 cm (possibilité de les envoyer en plusieurs fois).

La réception doit se faire au plus tard le 6 septembre 2025 à : Mairie de TOSSIAT
100 rue Louis François Jambon, 01250 TOSSIAT, à l'attention du PHOTO CLUB.

Les photographies, devront être tirées sur support papier photographique, quelle que soit leur source d'origine (négatif, diapositive, fichier numérique...), et comporter au dos de chacune, au minimum le titre de la photo, le nom de l'auteur, son adresse et son numéro de téléphone, ainsi qu'idéalement, son adresse e-mail.

Afin de faciliter la présentation des photos gagnantes sur le site Internet du club, nous souhaiterions aussi recevoir si possible par e-mail à l'adresse : photoclub.tossiat@yahoo.fr un fichier numérique de la ou des photos en format réduit : 1200 pixels pour le grand axe (exemple 1200 x 800 pixels pour un format 3/2). La mise à disposition de ce(s) fichier(s) est optionnelle et ne remet pas en cause la participation au concours.

Article 4 : Exposition

La présentation des photographies aura lieu lors de l'exposition annuelle du Photo Club, qui se tiendra cette année les **samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025** place du village, sur les bords de la Reyssouze à TOSSIAT.

Les photos reçues pour le concours seront exposées le dimanche 28 Septembre.

Dans la mesure du possible, l'intégralité des photographies sera exposée. Au cas où le nombre de photos reçues serait supérieur à 50, le Photo Club pourrait être amené à réaliser une présélection des photos qui seraient exposées.

Article 5 : Restitution des Photos

Les photographies seront restituées à l'issue de l'exposition sur place, jusqu'à 17h30, ou lors des permanences du Photo Club. Pour tout retour par courrier, merci de fournir une enveloppe au format approprié, affranchie pour le poids des photos et comprenant les coordonnées du destinataire.

Article 6 : Jury

Le jury est composé de membres du Photo Club.

Il sélectionnera les photographies gagnantes.

Les critères de sélection sont par nature subjectifs. Ils tiendront compte, entre autres, de la maîtrise de la composition, de l'originalité et de l'émotion suscitée par les images présentées.

Article 7 : Résultats

Les photographies gagnantes seront désignées par le jury avant l'exposition, et la remise des prix aura lieu publiquement le dimanche 28 septembre 2025 à 11 h 30 sur le lieu de l'exposition.

Article 8 : Prix

Les prix seront constitués de bons d'achats, livres, et divers autres lots fournis par nos partenaires. Au moins 5 photographes seront primés.

Article 9 : Droits

Les photographies seront libres de droit dans le cadre de la promotion de l'exposition ou du Photo Club.

Les photographies gagnantes seront notamment présentées sur le site internet du club, à l'issue de l'exposition.

Article 10 : Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Par ailleurs, les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque les photos peuvent mettre en cause le droit à l'image de ces personnes.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si, par la suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, l'organisation du concours ou de l'exposition ne pouvait avoir lieu, ou en cas de perte, de destruction ou dommages accidentels aux photographies.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Par courriel : photoclub.tossiat@yahoo.fr

Site internet : [<http://photoclubtossiat.jimdo.com>]